



Le Secrétaire Général

Libreville, le 12 juin 2015

Réf. N° 402/CEEAC/SG/DIPEM/DI/s-TIC/GT/2015

Objet: Demande d'adhésion et nomination du représentant accrédité auprès du GAC

Monsieur le Président,

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), est une organisation régionale créée en octobre 1983 et son secrétariat général mis en place en janvier 1985, compte actuellement dix (10) Etats membres (Angola, Burundi, Gabon, Guinée Eq., Cameroun, Centrafrique, Congo, RDC, Sao Tomé & Principe, Tchad) couvrant une superficie de 6 640 600 Km² avec une population estimée à 131 millions d'habitants. Tous les Etats membres de la CEEAC sont aussi membre de l'UIT.

La CEEAC est une organisation à but non lucratif, et est l'une des Communautés Economiques Régionales (CER) en charge de la mise en œuvre des programmes et des projets de l'Union Africaine (UA) en Afrique centrale.

Les missions de la CEEAC dans le secteur des Télécommunications/TIC sont définies dans les articles 45, 46, 47, 48, 49, et 50 du Traité Instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. Ces missions prennent en compte les questions liées à la gouvernance de l'Internet et celles étant du ressort de l'ICANN.

Partant de ce qui précède, le Secrétariat général de la CEEAC formule la demande ferme de devenir membre pour participer au Comité Consultatif Gouvernemental de l'ICANN et a le plaisir de nommer M. Guichard TSANGOU comme représentant au nom du Secrétariat général de la CEEAC.

Veillez trouver les informations le concernant ci-dessous :

M. Guichard TSANGOU
Expert en charge des Télécommunications/TIC
Secrétariat général de la CEEAC
Mail. tsangou@yahoo.fr
Tél. +241 07 83 21 29 / +241 03 43 01 98

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma haute considération.



Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI

Monsieur Thomas SCHNEIDER
Président, Comité Consultatif Gouvernemental